



CRÉATION DU DEUXIÈME GROUPE BANCAIRE FRANÇAIS

Paris, le 8 octobre 2008 – Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) réuni ce jour a arrêté le principe d'un rapprochement entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne et décidé d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord et d'une réalisation effective dans les meilleurs délais.

Ce rapprochement, qui serait réalisé par voie de fusion entre la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) pour former un organe central unique aux deux réseaux autonomes, permettrait de constituer le deuxième groupe bancaire français.

Regroupant 6,8 millions de sociétaires, le nouvel ensemble, avec des fonds propres de plus de 40 milliards d'euros, des encours de crédits aux particuliers et aux entreprises de 357 milliards d'euros, un PNB de 17,5 milliards d'euros, un réseau de 8200 agences en France et près de 100 000 collaborateurs, constituerait le deuxième groupe bancaire français.

Le nouvel ensemble s'appuierait sur deux réseaux complémentaires dont l'identité et l'autonomie seraient préservées dans le maintien d'un modèle décentralisé.

Le nouvel ensemble s'inscrirait parmi les premiers établissements européens et serait un des acteurs majeurs du financement de l'économie française et des ménages. Le nouveau groupe présenterait également une forte capacité de développement et une solidité financière accrue.

A l'issue de la réunion du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Président Philippe Dupont a déclaré : « *Ce rapprochement marque la naissance d'un acteur bancaire majeur et solide, dans l'intérêt de nos sociétaires, de nos clients, de nos partenaires et de nos collaborateurs. Nous engageons toutes nos forces pour mener à bon terme le plus rapidement possible ce grand projet.* »

Le rapprochement entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne, dont les termes et conditions notamment économiques doivent encore être discutés et finalisés, après réalisation des diligences réciproques et audits d'usage, permettra de doter le nouvel ensemble d'une structure de management claire et lisible.

Le nouvel organe central issu du rapprochement adopterait la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Les deux groupes vont poursuivre leurs discussions et travaux et engager un processus d'information-consultation des instances représentatives des personnels en vue d'une signature des accords définitifs et d'une mise en œuvre du rapprochement dans les meilleurs délais.

Contacts :

Annie de Paillette : 01 40 39 68 27

Christophe Gilbert : 01 40 39 66 00 - christophe.gilbert@bfbp.banquepopulaire.fr

www.banquepopulaire.fr